



**TERRE & MER DU SUD**  
IMMOBILIER

## Honoraires transactions, locations, avis de valeur

Ordonnance n° 86-1243 du 1<sup>er</sup> décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence parue au J.O du 9 décembre 1986.

Décret d'application de l'ordonnance parue au J.O du 30 décembre 1986

Arrêté du 29 juin 1990 relatif à la publicité des prix pratiqués par des professionnels de l'immobilier paru au J.O du « juillet 1990.

Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière

Honoraires transactions TTC à la charge du vendeur

-inf. à 50000€	5000€
-50000€ à 75000€	de 5000€ à 7000€
-76000€ à 99000€	de 5000€ à 9000€
-100000€ à 199000€	de 7000€ à 10000€
-200000€ à 349000€	de 10000€ à 15000€
-350000€ et +	jusqu'à 5%

Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Décret du 1<sup>er</sup> août 2014

Honoraires locations TTC

8€/m<sup>2</sup>

Honoraires TTC Etat des lieux

3€/m<sup>2</sup>

Soit 11€/m<sup>2</sup> de surface habitable répartis à parts égales entre le locataire et le bailleur

Avis de valeur

200€ TTC